

**Contrat relatif à la finalisation du dossier de classement au titre des sites du site médiéval de Folleville**

N° de marché : 2009-32

<b>A. IDENTIFIANTS</b>
------------------------

**1- Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché**

**Ministère, ou collectivité territoriale, ou établissement :**

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer.  
Représenté par Monsieur le Préfet de la région Picardie, Préfet de la Somme

**Représentant du pouvoir adjudicateur :**

Monsieur de Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Picardie

**Adresse d'exécution ou de livraison :**

DREAL - Service Nature, Eau, Paysage  
56, rue Jules Barni  
80 040 AMIENS CEDEX  
Tel. 03 22 82 90 60 - Fax 03 22 97 97 89

**Objet du marché : Finalisation de l'étude du classement au titre des sites (loi 1930) du site médiéval de Folleville**

**Procédure : Le marché est passé selon la procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.**

**Personne habilitée à donner les renseignements :**

Pour des informations d'ordre technique contacter François RIQUEZ Chargé de mission sites et paysage ([francois.riquiez@developpement-durable.gouv.fr](mailto:francois.riquiez@developpement-durable.gouv.fr)),  
Tel : 03.22.82.90.46.

**Comptable assignataire des paiements (désignation, adresse, téléphone) :**

Trésorerie Générale de la Somme  
22, rue de l'Amiral COURBET – BP 2613 – 80026 AMIENS CEDEX

Ce document numérisé sera mis sur les sites Internet :

- de la DREAL <http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr> rubrique marchés publics – consultations de la DREAL en cours ;

- Marchés publics <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

**2.Candidat – le(s) titulaire(s) :**

Je soussigné,

Nom prénom :.....

Agissant pour son propre compte

pour le compte de la société .....

au capital de .....Numéro de SIRET : .....

Adresse du siège social :.....

.....

.....

Téléphone :.....

Compte à créditer :

Bénéficiaire : ..... Banque :.....

Domiciliation : ..... code établissement.....

Code guichet :..... Numéro de compte :.....Clé.....

Nous soussignés,

Cotraitant 1

Nom prénom :.....

Agissant pour son propre compte

pour le compte de la société .....

au capital de .....Numéro de SIRET : .....

Adresse du siège social :.....

.....

.....

Téléphone :.....

Compte à créditer :

Bénéficiaire : ..... Banque :.....

Domiciliation : ..... code établissement.....

Code guichet :..... Numéro de compte :.....Clé.....

Cotraitant 2

Nom prénom :.....

Agissant pour son propre compte

pour le compte de la société .....

au capital de .....Numéro de SIRET : .....

Adresse du siège social :.....

.....

.....

Téléphone :.....

Compte à créditer :

Bénéficiaire : ..... Banque :.....

Domiciliation : ..... code établissement.....

Code guichet :..... Numéro de compte :.....Clé.....

**B. MARCHÉ**

Après avoir produit les documents, certificats, attestations et déclarations visés à l'article 45 du Code des marchés Publics

**M'engage** sans réserve, à produire, dans les conditions fixées dans l'avis de consultation, la déclaration ou les certificats mentionnés à l'article 46 du CMP ainsi que les attestations d'assurance, et conformément aux stipulations des documents du cahier des charges, à exécuter les prestations du présent acte d'engagement dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **me** lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date de remise des offres.

**Nous engageons** sans réserve en tant que contractants groupés solidaires représentés par ..... mandataire du groupement, à produire, dans les conditions fixées dans l'avis de consultation, la déclaration ou les certificats mentionnés à l'article 46 du CMP ainsi que les attestations d'assurance, et conformément aux stipulations des documents du cahier des charges, à exécuter les prestations du présent acte d'engagement dans les conditions ci-dessus définies.

L'offre ainsi présentée ne **nous** lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date de remise des offres.

**Article 1<sup>er</sup> : Prix**

**Montant du marché**

Montant du marché hors TVA ..... euros

Montant de la TVA (.....%) ..... euros

Montant total TVA incluse ..... euros.

Arrêté en lettre.....  
 .....  
 .....

## Détail des prestations ou décomposition des prix.

Le projet de périmètre et les orientations de gestions ont déjà été réalisés.

Le prestataire réalisera le dossier pour l'enquête administrative et présentera le dossier en Commission Départementale de la Nature des Sites et des Paysages de la Somme et en Commission Supérieure des Sites au ministère.

Le détail des prestations à réaliser est défini ci-après.

### Phase 1 : Réalisation du dossier d'enquête administrative et du rapport

- Réunion de lancement avec la DREAL
- Dossier d'enquête qui devra notamment préciser au minimum :
  - Les motivations du classement et l'historique
  - Un rappel de la réglementation et de la procédure
  - La description du site, des périmètres inscrit et classé et la justification de ces périmètres
  - La description des paysages concernés et des éléments identitaires et remarquables
  - Les orientations de gestions
  - les annexes cartographiques
- Réalisation d'une plaquette de communication (A3 recto verso) et d'une maquette d'affiche d'information pour le lancement de l'enquête.
- 2 réunions de présentation avant enquête (conseil général, chambre d'agriculture, services de l'Etat...)
- Rédaction du rapport d'enquête et réunion de présentation à la DREAL

### Phase 2 : Présentation du dossier et rapport final

- Présentation du dossier en Commission Départementale de la Nature des Sites et des Paysages de l'Aisne (y compris préparation de la présentation)
- Présentation du dossier en Commission Supérieure des Sites (y compris préparation de la présentation)
- Rédaction du rapport final

Un prix spécifique sera prévus pour d'éventuelles réunions supplémentaires (en prévoir 2 dans l'estimation)

Le prix comprendra tous les déplacements nécessaires à la réalisation des prestations. Tous les documents produits (comptes-rendus, cartes, documents de présentations...) seront envoyés à la DREAL Picardie / Service Nature Eau Paysage sous forme de fichiers modifiables.

**Une décomposition détaillée sera à fournir en annexe.**

## **Montant sous traité**

### Montant sous-traité désigné au marché :

En cas de recours à la sous-traitance, conformément à l'article 5 de la loi du 31 décembre 1975 modifiée, le(s) annexe(s) n° ..... au présent contrat indique(nt) la nature et le montant des prestations qui seront exécutées par des sous-traitants, leurs noms et leurs conditions de paiement. Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance. La notification du marché est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Prestataire unique

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de : .....

Groupement

Le montant total des prestations que nous envisageons de sous-traiter conformément à ces annexes est de : .....

Les déclarations (article 114 1° du CMP) des sous-traitants recensés dans les annexes, sont jointes au présent acte d'engagement.

### Créance présentée en nantissement ou cession

Prestataire unique

Le montant maximal, TVA incluse, de la créance que je pourrai présenter en nantissement ou céder est ainsi de : .....

Groupement

Le montant maximal, TVA incluse, de la créance que nous pourrions présenter en nantissement ou céder est ainsi de : .....

## **Article 2 : Durée de validité du marché et délai d'exécution.**

La prestation devra être exécutée dans les délais suivants :

- **Phase 1 : 3 mois à compter de la notification**
- **Phase 2 : 2 mois à compter de l'ordre de service**

## **Article 3 : Pièces constitutives du marché.**

Le marché est constitué par les documents contractuels ci-dessous énumérés par ordre de priorité :

- le présent contrat ;
- la décomposition du prix global
- le cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicable aux marchés publics de fournitures courantes et de services approuvé par arrêté en date du 19 janvier 2009.

**Article 4 : Clauses de financement et de sûreté.**

Une avance de 20% sera versée au titulaire à la notification du contrat, répartis en cas de groupement entre les co-traitants.

**Article 5 : Prix et échelonnement des paiements.**

La monnaie de compte est l'euro.

Les prix sont fermes pour la durée du marché.

Le paiement du montant défini à l'article 1 du présent contrat interviendra sous la forme d'acomptes au fur et à mesure de l'avancement de l'exécution de l'opération. Le prestataire s'engage à déposer à l'appui de ses demandes de paiement auprès du service mentionné dans l'identifiant, les documents justifiant du travail réalisé. Le montant des acomptes ne dépassera pas 80 % du total prévu. Le solde sera réglé après production par le bénéficiaire d'un compte rendu détaillé d'exécution de l'opération.

**Article 6 : Modalités de règlement par virement des acomptes et du solde**

Le délai maximum de paiement des factures est fixé à 30 jours à compter de leur réception par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai susvisé fait courir de plein droit et sans autre formalité des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement. Le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de sept points.

**Article 7 : Pénalités de retard**

Par dérogation à l'article 11.1. chapitre 3 du CCAG, lorsque le délai contractuel est dépassé, le titulaire encourt, sans mise en demeure préalable, une pénalité calculée par application de la formule suivante :

$P = V * R / 100$  , dans laquelle :

P = le montant de la pénalité ;

V = la valeur des prestations sur laquelle est calculée la pénalité, cette valeur étant égale à la valeur de règlement de la partie des prestations en retard ou de l'ensemble des prestations si le retard d'exécution d'une partie rend l'ensemble inutilisable ;

R = le nombre de jours de retard.

Cette formule s'applique au montant de la phase en cours du marché.

**Article 8 : Résiliation du marché**

En cas de manquements répétés du titulaire relativement à ses obligations contractuelles, la résiliation pourra être prononcée par l'administration dès la deuxième lettre recommandée avec accusé de réception.

### **Article 9: Dispositions générales**

Mesures d'ordre social : Application de la réglementation du travail, le titulaire est soumis aux obligations résultant des lois et règlements relatives à la protection de la main-d'œuvre et aux conditions de travail.

### **Article 10 : Garantie**

Les prestations ne font pas l'objet d'une garantie particulière.

### **Article 11 : Conditions d'admission des prestations**

Les stipulations du CCAG sont seules applicables comme indiqué au chapitre III.

### **Article 12 : Signatures**

A....., Le.....

Le candidat

A Amiens, le.....

Le Directeur Régional de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement

**C. NOTIFICATION DU MARCHE AU TITULAIRE**

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire. Elle consiste en la remise d'une photocopie certifiée conforme du marché au titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification une copie certifiée conforme du présent marché.

A....., Le.....

**CADRE POUR FORMULE DE NANTISSEMENT OU DE CESSIION DE CREANCES (1)**

Copie certifiée conforme à l'original délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance consenti conformément à la loi n°81-1 du 2 janvier 1981 modifiée facilitant le crédit aux entreprises.

A Amiens, le  
Le Directeur Régional de l'Environnement,  
L'Aménagement et du Logement

(1) A remplir par la collectivité en original sur une photocopie (2) Date et Signature originales.